

Articles de novembre 2013

Vendredi 29 novembre 2013

Réunion formation VTS

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le vendredi 15 novembre 2013 à la DGITM.

Cette réunion concernait la formation VTS de l'ENSM Marseille et sa mise en place controversée.

[* C.R réunion VTS du 15 novembre 2013](#)

Eric

Jeudi 28 novembre 2013

Décès de Gaël

Nous avons été informés à midi du décès de notre camarade et collègue Gaël Kerzerho. Gaël, Lieutenant de port au GPM Nantes St Nazaire avait muté du Tréport vers le GPMNSN en septembre 2012. Gaël avait 42 ans. Ses collègues du GPMNSN sont très affectés de cette disparition tragique et nous ne pouvons leur souhaiter que du courage dans cette épreuve.

Nous avons une pensée toute particulière pour la compagne de Gaël et sa petite fille.



Eric

Mardi 26 novembre 2013

Concours Officiers de port 2014

Certains d'entre vous savent déjà que cet après midi nous avons appris que les concours 2014 étaient planifiés à l'automne 2014.

Nous savons que certains d'entre vous se sentent peu concernés mais pensez deux secondes aux conséquences. Qui dit pas de stagiaires, dit pas de remplaçants pour ceux qui auront muté au 1er septembre et qui dit pas de remplaçants, dit plus de boulot pour ceux qui restent.

Il y a aussi la possibilité que ceux qui veulent muter ne le puissent pas, les services émettant des avis défavorables en raison du non remplacement des mutants.

En clair c'est le bordel!

Notre fédération pense que l'administration veut nous faire payer les nouveaux statuts en faisant une année blanche en termes de recrutement.

Tout ceci est inacceptable!

Vous trouverez ci-dessous le mail au DRH. Attendons quelques jours pour voir la réaction. Si à cela, s'ajoute le fait que deux ministres sur cinq ont seulement signé les nouveaux décrets et qu'ils ne respecteront pas la date limite, soit plus de 3 mois après celle qu'ils avaient eux même fixé (1er septembre) alors vous comprendrez qu'un certain ras le bol commence à émerger.

Et attendons de voir ce qui va sortir de la CAP OP. A 7 jours de la CAP, aucune pièce n'est disponible pour les titulaires et cela en contradiction avec la réglementation. Quant à la situation en Guadeloupe, l'AC classe cela dans les questions diverses. Du grand n'importe quoi!

Que vous soyez concernés ou non, cette attitude désinvolte de l'administration est inacceptable. Si nous ne réagissons pas, que se passera-t-il la prochaine fois? Alors nous leur laissons encore quelques jours et si mardi 3 décembre rien n'est publié au J.O alors je prendrais mes responsabilités en vous demandant de bien vouloir nous suivre dans un mouvement de contestation.

Les bretons ont des bonnets rouges. Les nôtres sont bleus.

Eric

----- Message original -----

> *Sujet: Tr: Tr: Tr: Planning prévisionnel & centres d'épreuves écrites - 2014*

> *Date : Tue, 26 Nov 2013 16:52:41 +0100*

> *De : DESTABLE Eric - DDTM 62/DML/CapC*

> *Pour : "CAZOTTES François (Directeur des ressources humaines) - SG/DRH"*

> *"DAVIES Ronald (Directeur des ressources humaines adjoint) - SG/DRH"*

> *Copie à : "SCHMITT Hervé (Sous-Directeur) - SG/DRH/MGS"*

> *"TRIFT Nicolas (Chef du bureau) - DGITM/DST/PTF1"*

> *BOURVEN Patrick - DGITM/DST/PTF*

> *Monsieur le Directeur*

>

> *Nous découvrons cet après midi par surprise le calendrier des concours*

> *internes et externes 2014 publiés par RM1.*

> *Quelle n'est pas notre surprise de constater que les concours OP et OP*

> *Adjoints sont retardés de 7 mois. Le calendrier passe de Février/mars à*

> *septembre pour les écrits avec des oraux qui passent d'avril/mai à*

> *novembre 2014. (<http://intra.rh.sg.i2/calendriers-interne-et-externe-a2052.html>)*

>

> *Permettez moi d'attirer votre attention sur le calendrier annuel des*

> *Officiers de Port et en particulier de la date de prise de poste qui est*

> *fixée au 1er septembre.*

> *Tout découle de cette date: les mutations, les détachements en GPM, les*

> *remises à disposition du ministère pour les personnels détachés, les*

> *titularisations, les stages post-concours en CVRH (3 semaines en*

> *octobre), les scolarisations des enfants d'agents (nous ne sommes pas*

> *étudiants mais chargés de familles).*

>

> *Une fois encore RM1 décide de véritables bouleversements pour les corps*

> *d'Officiers de Ports sans aucune concertation, ni avec MGS3 ni avec PTF1*

> *et encore moins avec les OS.*

>

> Vous êtes en droit monsieur le Directeur de penser, et pardonner ma
> franchise, que je suis un emmerdeur mais vos services vont trop loin et
> nous ne laisserons pas faire.
>
> Les provocations, car elles sont prises comme telles, vont crescendo.
>
> Présentez moi le Sous-Directeur de Recrutement Mobilité, car à deux
> reprises j'ai demandé à rencontrer ses services qui n'ont jamais
> répondu, et je lui expliquerai quelles sont nos contraintes
> professionnelles.
> En décembre 2012 il m'avait été répondu que nos concours étaient décalés
> en raison de la rentrée des classes en écoles de l'Équipement, mais nous
> avons des services à faire tourner. 30% du P.I.B passe par les ports,
> nous ne sommes pas sur les bancs d'une école.
>
> Je vous passe l'adressage du courrier ci-dessous, car il est bien que
> RM1 avertisse les parcs nationaux et les aires marines mais seulement 4
> DREAL ont été averties. Qu'en est il des autres? Personnes n'est au
> courant de la parution de ce calendrier et des bouleversements qu'il va
> engendrer.
>
> Alors avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Directeur,
> ainsi qu'à vos Sous-Directeurs, je vous demande de re-planifier les
> dates de concours OP et OP Adjointes aux dates traditionnelles.
>
> Dans le cas contraire, je vous prie de m'informer de vos réponses aux
> questions suivantes:
>
> - L'administration fait elle une année blanche en terme de recrutement
> pour les corps d'OP et d'OP Adjoint?
>
> - L'administration a-t-elle l'intention de modifier le fonctionnement
> des ports et de nos corps, sans consulter les syndicats concernés?
>
> - Vos services ont-ils l'intention d'agir en vase clos sans se soucier
> des conséquences de leurs décisions, tant économiques qu'humaines?
>
> Cela va beaucoup trop loin monsieur le Directeur, taper du poing sur la
> table tout les mois et sur chaque dossier commence à me fatiguer et
> quand quelqu'un n'est plus pris en considération, ce que j'estime être
> le cas envers les corps d'Officiers de Port, il ne reste plus que la
> rétorsion. Ou bien vos services communiquent et consultent avant de
> prendre des décisions, ou bien nous prendrons nos responsabilités.
>
> Mais là aussi j'en ai assez des promesses.
>
> Eric Destable
> Secrétaire Général
> Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

Lundi 19 novembre 2013

Report CAP OP du 22 novembre 2013

Voici le message que nous avons reçu de l'administration centrale, vendredi 15 novembre.
Je cite:

"En raison de contraintes imprévues dans le plan de charge de la sous-direction MGS, nous sommes dans l'obligation de décaler la CAP des officiers de port prévue initialement le 22 novembre . La séance est reportée au 4 décembre 2013 à 14h00, elle sera précédée d'une pré-cap, le matin du même jour à 10h00.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension de ce contretemps indépendant de notre volonté."

Nous aurons donc la joie d'attendre encore deux semaines pour connaître les intentions du ministère sur le dossier Guadeloupe, sur les nominations des commandants de Guadeloupe et Martinique, sur les promotions de 2 capitaines au choix alors que l'on ne connaît toujours pas les postes ouverts (l'AC non plus), sur la parution de l'arrêté des classes fonctionnelles des OP, sur les promotions à la CF et la parution du nouveau tableau d'avancement.

Encore un peu de patience

Eric

Vendredi 15 novembre 2013

Décès de Dominique

C'est avec un profond regret que nous vous informons du décès de notre camarade et ami Dominique Lefèvre, ce jour vendredi 15 novembre à 02h20 à La Réunion.

Dominique avait eu 48 ans en septembre et était papa de 3 jeunes enfants de 5, 7 et 9 ans.

Dominique s'est battu jusqu'au bout pour vaincre ce foutu "crabe" qui le rongait depuis plus de 18 mois. Il avait repris le travail à la capitainerie de La Réunion après sa première opération en juin 2012 et ce, malgré les nombreuses chimiothérapies.

Le 26 février, Dominique avait accepté une ultime opération qui devait lui donner plus de temps. Opération qui devait lui permettre de voir grandir ses enfants. Enfants qui lui donnaient la force d'endurer toutes ses souffrances.

Il a travaillé avec ses copains jusqu'au bout, jusqu'à ce que le GPM le remette à disposition du ministère en mars dernier et le SNOF FO remercie le secrétaire général du ministère monsieur Mazauric qui après intervention de Jean Hédou secrétaire général de la FEETS FO, lui a permis de rester affecté à la DEAL Réunion pour éviter un déracinement à sa famille et lui permettre de suivre son traitement sur place.

Malgré tout cela, Dominique nous a quitté aujourd'hui. La cérémonie funéraire aura lieu dimanche à 14h00. Au nom du SNOF FO et d'Officierdeport.com, nous adressons toutes nos condoléances les plus sincères à madame Lefèvre et ses enfants ainsi qu'à tous nos camarades et amis de la capitainerie de La Réunion.

Le sourire de Dominique restera à jamais gravé dans nos mémoires.



Eric

Les fonctionnaires sont dans la rue depuis deux semaines à Mayotte, tous corps confondus.

Que réclament ces agents ?

Deux choses : la non imposition des indemnités fixées par des décrets de 1978 et 1996 pour les personnes mutées avant le 01 janvier 2014, ce jusqu'à leur départ, et l'information préalable des personnes souhaitant postuler pour Mayotte après cette date.

Pourquoi ?

L'abrogation du code général des impôts de Mayotte pour une application du droit commun conduit à supprimer une disposition qui protégeait les indemnités des agents mutés dans le cadre des dispositions de 78 et 96. Cette condition apparaissait dans les notices d'information, contrats, sites des ministères. Elle est encore évoquée à l'heure actuelle auprès des candidats, pour certains en situation financière déjà difficile.

C'est ce qui a conduit l'ensemble de la fonction publique à se mobiliser contre la rupture brutale du « contrat », expression reprise par notre ministre des outre-mer.

Comment en est-on arrivé là ?

Sans aucune information préalable, ni concertation, le gouvernement a glissé cette modification dans une ordonnance qui a attiré l'attention de fonctionnaires. Intégrée dans le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale, la mesure aurait pu à nouveau passer inaperçue.

Quelle mobilisation ?

L'ensemble des fonctionnaires et assimilés se sont retrouvés pour créer une intersyndicale forte de plus de 50 syndicats. Malgré des effectifs et des statuts très différents, les agents de l'Education Nationale, de l'Intérieur, des Impôts, des Douanes, de la Justice, de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Santé, du Travail, de l'Agriculture,... se sont regroupés pour former une des plus grosses mobilisations qu'a connu Mayotte jusqu'alors. Des taux de grévistes de près de 80%, des établissements scolaires fermés, des services qui ne traitent plus que les urgences sont autant de preuves des réactions provoquées par cette mesure.

Menées par des personnes acquises à l'application et au respect des lois, la dignité a été le marqueur principal lors des manifestations.

Quelles conséquences ?

Dans l'immédiat, les fonctionnaires concernés demandent massivement et symboliquement leur départ. Ces personnels ont été choisis pour pallier l'absence ou l'insuffisance de compétences locales et parvenir à former les agents locaux. Motivés dans leur très grand nombre par le défi de la départementalisation, ces agents expérimentés ont à cœur d'ériger Mayotte au même rang que les autres départements d'outremer car l'application de la feuille de route (le pacte s'étale sur 25 ans) demandera des efforts considérables en termes d'adaptation. Comment comprendre l'application immédiate du droit commun en matière fiscale alors que les minima sociaux sont inférieurs de près de moitié à ceux des autres Dom et de la métropole ? Les conditions de travail sont naturellement impossibles à comparer. Les établissements scolaires, installations pénitentiaires, commissariats, dispensaires, locaux de la Justice sont vétustes, parfois dangereux et l'absence de sécurisation des bâtiments est générale.

Les services souffrent d'un manque crucial de moyens. Près de 1000 postes sont encore vacants cette année dans l'éducation nationale. Il en est de même dans les autres administrations, la fonction hospitalière enregistrant par exemple un déficit en personnel totalement extravagant mettant en péril la santé du territoire.

Les conditions de séjour fixées par les décrets de 78 et 96 ne suffisaient pas à attirer des personnels en nombre suffisant. Les agents en poste doivent compenser cette situation par des efforts supplémentaires en termes d'horaires de travail. Cet effort était consenti par chacun tant au regard du challenge à porter Mayotte au rang d'un département d'outre mer à part entière qu'en considération des avantages qui venaient compenser certains sacrifices. La plupart des agents publics en poste ont déjà engagé les indemnités qu'ils se verront bientôt imposés.

La réaction du gouvernement ?

Le ministre des outre-mer lors de sa venue récente à Mayotte a rappelé que l'égalité devant l'impôt constituait un principe républicain. Le premier ministre a ajouté qu'il n'était pas concevable qu'une minorité échappe à l'imposition au vu des efforts qui sont demandés à la population à Mayotte.

Les chiffres sont pourtant là pour prouver le contraire : plus de la moitié des contribuables recensés sont fonctionnaires. Loin de l'idée d'échapper à l'impôt qui est perçu comme un acte citoyen, les fonctionnaires paient déjà et continueront de le faire avec l'instauration des taxes foncières et d'habitation.

Lors d'un débat parlementaire et en réponse à une question de Mr Ibrahim Aboubacar, député de Mayotte, Mr Lurel, ministre des outre-mers, a annoncé le gel de l'imposition pour les indemnités perçues en 2013. Mr le Préfet de Mayotte a aussitôt demandé, à titre dérogatoire, une tolérance des services payeurs et fiscaux pour que ces revenus n'apparaissent pas.

Outre le fait que cette mesure ne soit pas juridiquement consolidée, seulement la moitié des agents concernés pourraient en bénéficier. Le paiement de l'indemnité par fraction au début et à la fin de chaque séjour de deux ans fait que certains n'ont rien touché en 2013. Des possibilités d'étalement seront ouvertes pour 2014. Hormis les initiatives individuelles des parlementaires locaux, aucune négociation n'a été ouverte avec l'intersyndicale. Après un silence assourdissant visant à couvrir le bruit des manifestants, les dernières mesures décidées par le gouvernement ne font qu'augmenter les rancœurs.

La perception du mouvement ?

Peu d'informations apparaissent dans la presse nationale. Soit elles reprennent la même source soit elles viennent apporter un éclairage différent selon la sensibilité de leurs auteurs. Les réactions sont également contradictoires, certains venant prendre la défense des fonctionnaires, d'autres dénonçant un système qui profitait à des « nantis ». Il ne s'agit pourtant pas de supprimer une niche fiscale mais de faire respecter les engagements pris par un employeur.

Les avis de la population sont également mitigés. Consciente du travail effectué par ses « expatriés », elle reconnaît le besoin de cette main d'œuvre qualifiée. Souvent mal informée, elle pense encore que cet impôt profitera au développement de Mayotte ce qui ne sera plus le cas avec l'application à Mayotte du Code Général des Impôts. Jusqu'à lors le Conseil Général était le seul bénéficiaire de la fiscalisation des revenus, désormais ce sera l'Etat. L'exclusion des fonctionnaires territoriaux du dispositif gouvernemental de l'indexation a créé une surprise chez ces agents qui en ont défendu le principe.

Maintenant, la population mahoraise, confortée jusque là par l'obtention régulière et adaptée de nouveaux droits, regarde avec une certaine inquiétude des fonctionnaires revendiquer la sauvegarde de leurs acquis dans l'intérêt du développement de Mayotte. A l'aube de l'instauration de l'impôt foncier pour 2014 et face au revirement soudain du gouvernement, les incertitudes ne font qu'augmenter.

Des efforts de formation supplémentaires et spécifiques pour les Mahorais en vue de l'accès aux corps de catégorie A et B sont attendus. C'est également pour cela que la présence d'agents expérimentés pourrait apporter le « compagnonnage » nécessaire.

La suite ?

Deux décrets (n°2013-964 et n°2013-965) sont parus le 28 octobre 2013 pour instaurer l'indexation et la mise en place de l'Indemnité de Sujétion Géographique en remplacement des dispositions actuelles.

Diversement interprétés par les différentes administrations, leur application prête déjà à confusion. Certains statuts sont oubliés, les conditions de renouvellement de séjour ou de prolongation méritent d'être précisées. Devant tant de questions encore sans réponses, les fonctionnaires demandent qu'une information fiable et complète soit délivrée aux prochains candidats à la mutation afin de leur offrir la possibilité de se déterminer en toute connaissance.

Dans le chemin de la départementalisation, la suppression de certaines dispositions vient d'être annoncée. Héritées des territoires, les règles de remboursement partiel des loyers (25% environ) disparaissent dès le 01 janvier prochain. Le niveau très élevé d'un marché locatif, par ailleurs restreint et disparate, risque de causer de grosses difficultés tant auprès des bailleurs que des personnes en recherche de logement.

Le principe du congé administratif établi par les décrets de 96 est également remis en cause avec la mise en place directe du congé bonifié sans que les organisations syndicales n'aient été consultées.

Sans efforts du gouvernement, le conflit risque de s'inscrire dans la durée et les difficultés de remplacement des agents en fin de séjour risquent de s'amplifier pénalisant encore un service public déjà en difficulté.

L'avenir ?

L'attractivité du très jeune et 101^o département devra être au centre de toutes les mesures que viendra à prendre le gouvernement pour Mayotte. L'accession au statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Europe demande des compétences accrues. La juste conjugaison des règles communautaires et des particularismes locaux permettra un développement harmonieux.

Une insécurité galopante, un taux de chômage exceptionnellement élevé chez les jeunes (61% de la population a moins de 25 ans), une pression migratoire unique en France, un secteur économique émergent et fragile, des aides publiques largement inférieures aux autres départements sont autant de risques d'une explosion sociale que chacun redoute.

Si les autres départements d'outremer souhaitent favoriser le retour de leurs pairs, à Mayotte le renforcement en personnels expérimentés apparaît indispensable pour l'édification de son nouveau statut. La remise du rapport du député Lebreton pourrait être une occasion de travailler dans ce sens.

Dans l'immédiat, ne tirons pas sur ceux qui, bien souvent, tiennent le stylo alors que tant de belles pages de l'Histoire de Mayotte sont en train de s'écrire.

[* Déclaration du 14 novembre 2013 de la FEETS FO](#)

Ronan